



**Séance du comité directeur**  
**du 28 mai 2020 à 20 heures**  
**dans la grande salle du Centre Culturel à Griesheim-sur-Souffel**  
**(en raison du Covid-19)**

**Membres présents****Titulaires :**

<b>DINGSHEIM</b>	<b>GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL</b>	<b>PFULGRIESHEIM</b>
M. ARENAS Joseph	M. GINTER Nicolas	M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	M. HABER Alain	Mme BAUER Liliane
M. FRITSCH Marcel	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
Mme JOHNER Laetitia	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
Mme KRETZ Catherine	M. WUNENBURGER René	M. MEYER Bertrand

**Suppléants :**

<b>DINGSHEIM</b>	<b>GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL</b>	<b>PFULGRIESHEIM</b>
Gaston BURGER	Frédéric BIEBER	
Benoît HAETTINGER	Danielle CANAC	
Geneviève BOTZONG	Julie FLICK	
Gisèle BERBACH	Clarisse LANGER	
Dominique FRITSCH	Claude WERLÉ	

Assistaient à la séance, Mme Astrid GASS, Secrétaire du SIVOM

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Installation des nouveaux délégués**
- 2. Election du nouveau Président**
- 3. Fixation du nombre de Vice-Présidents**
- 4. Election des Vice-Présidents**
- 5. Délégations données au Président**
- 6. Calendrier**

**1. Installation des nouveaux délégués**

Suite aux élections municipales de mars 2020 et conformément à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'installation des nouveaux délégués du SIVOM de la Souffel.

Monsieur Joseph ARENAS, Président, a convoqué les délégués le mardi 19 mai 2020 par l'intermédiaire du Maire de chaque commune membre.

15 membres titulaires et 15 membres suppléants ont été désignés par leur conseil municipal respectif à savoir :

Pour la commune de Dingsheim :

Membres titulaires	Membres suppléants
Catherine KRETZ	Gaston BURGER
Joseph ARENAS	Benoît HAETTINGER
Laetitia JOHNER	Geneviève BOTZONG
Marcel FRITSCH	Gisèle BERBACH
Christian BILLER	Dominique FRITSCH

- Pour la commune de Griesheim-sur-Souffel :

Membres titulaires	Membres suppléants
René WUNENBURGER	Frédéric BIEBER
Alain HABER	Danielle CANAC
Chantal JACOB	Julie FLICK
Nicolas GINTER	Clarisse LANGER
Pierre OSTER	Claude WERLÉ

- Pour la commune de Pfulgriesheim :

Membres titulaires	Membres suppléants
Claude AFFOLTER	Elodie ROTH
Liliane BAUER	Paul LOSSEL
Gérard DURINGER	Stéphanie MESSMER
André JACOB	Sébastien DURST
Bertrand MEYER	Valérie WANKMULLER

Considérant que conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du comité, soit par Marcel FRITSCH, délégué de la commune de Dingsheim.

Monsieur Joseph ARENAS constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la lecture de l'identité des délégués élus par les communes adhérentes au syndicat.

Monsieur Joseph ARENAS constate que le comité directeur est installé et propose de désigner Catherine KRETZ, benjamine du comité comme secrétaire de séance.

Monsieur Joseph ARENAS prie Monsieur Marcel FRITSCH de bien vouloir présider la séance et de prendre sa place afin de procéder à l'élection du Président.

Adopté à l'unanimité

## 2. Election du Président

Monsieur Marcel FRITSCH, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 5211-2 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 5211-2 qui dispose que « à l'exception de celles des deuxièmes à quatrième alinéas de l'article 2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relative au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre. ».

Vu l'article L 2122-7 qui dispose que « le Président et les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ».

Considérant que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Marcel FRITSCH sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Julie FLICK et Monsieur Claude AFFOLTER acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Marcel FRITSCH enregistre la candidature de Joseph ARENAS, et invite les membres du comité à passer au vote.

Chaque membre titulaire dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du candidat, des membres du comité et sous la surveillance des membres du bureau.

Monsieur Marcel FRITSCH proclame les résultats.

1<sup>er</sup> tour du scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- à déduire, le nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2 (un nul et un blanc)
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

13 voix (*treize*) pour Joseph ARENAS

Joseph ARENAS ayant obtenu la majorité des voix exprimées est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Adopté à l'unanimité

### **3. Fixation du nombre de Vice-Présidents**

Le Président nouvellement élu rappelle ensuite qu'afin de procéder à l'élection du Bureau, il y a lieu de fixer sa composition conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T.

« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composée du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur... ».

Ainsi au regard du nombre de délégués, le nombre de vice-présidents ne peut excéder trois.

Monsieur Joseph ARENAS, Président, propose une composition du bureau avec 2 vice-présidents.

Par vote à main levée, le comité directeur fixe à 2 le nombre de Vice-Présidents, l'un pour Griesheim, l'autre pour Pfulgiesheim.

Adopté à l'unanimité

### **4. Election des Vice-Présidents**

Vu l'article L 2122-7-2 au Code Général des Collectivités Territoriales, « *Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (...) si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus* ».

Après avoir procédé à l'appel à candidature, il est procédé à l'élection des vice-présidents.

Alain HABER est candidat pour être 1er Vice-Président

Bertrand MEYER est quant à lui candidat pour être 2ème vice-président.

Les candidats sont les suivants :

1er vice-président : Alain HABER

2ème vice-président : Bertrand MEYER

Les membres du comité directeur ont décidé à l'unanimité de procéder à l'élection des vice-présidents à main levée.

Après avoir procédé au vote, Monsieur Joseph ARENAS Président,  
PROCLAME les résultats.

Sont élus :

1er vice-président : Alain HABER

2ème vice-président : Bertrand MEYER

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Adopté à l'unanimité

## 5. Délégations données au Président

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant **à l'exception** :

- ✓ Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- ✓ De l'approbation du compte administratif ;
- ✓ Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15
- ✓ Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- ✓ De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- ✓ De la délégation de la gestion d'un service public ;
- ✓ Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le comité directeur pourront faire l'objet de l'intervention d'un vice-président en cas d'empêchement de M. le Président.

La délégation doit permettre le bon fonctionnement du SIVOM, éviter les blocages, tout en limitant la multiplication des réunions.

Le Président pourra déléguer aux vice-présidents par arrêté.

**Ainsi, dans un souci de favoriser une bonne administration il est proposé au comité directeur d'attribuer les délégations suivantes au Président du SIVOM.**

- De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés passés sans formalité préalable ;
- D'accepter les dons et legs ;
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice et de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui. Cette délégation est valable, tant pour intenter une action que défendre l'action, devant l'ensemble des juridictions judiciaires, pénales et administratives ;
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Adopté à l'unanimité

## 6. Calendrier

- ✓ Tous les lundis matin : réunion du Bureau à 8 heures 30 au siège du SIVOM
- ✓ Lundi 15 juin à 20 heures comité directeur à Pfulgriesheim dans la salle des fêtes (sauf réglementation contraire)
- ✓ Lundi 14 septembre à 20 heures à Dingsheim
- ✓ Lundi 23 novembre à 20 heures à Griesheim-sur-Souffel

Joseph ARENAS remercie les personnes présentes pour leur participation à une réunion publique compte tenu des conditions sanitaires.

Il remercie l'ensemble des membres ayant voté de lui avoir réitéré leur confiance pour ce nouveau mandat.

Il remercie également Alain HABER et Bertrand MEYER pour le travail accompli durant les six ans précédents.

Joseph ARENAS dresse un rapide bilan du mandat précédent. Il souligne une très bonne gestion financière. Il indique que tous les sujets ont pu être évoqués en toute transparence. Il remercie les municipalités qui ont soutenus tous les projets qui ont été abordés.

Puis il évoque les nouvelles pistes de réflexion pour cette mandature et les projets ne vont pas manquer :

- Réflexion sur les bâtiments intercommunaux (rénovation, création)
- L'évolution du périscolaire, la création de nouveaux locaux pour des associations qui sont depuis des années sous l'école primaire
- Projet d'une commune nouvelle entre Dingsheim et Griesheim-sur-Souffel
- Mise en place d'une commission finances
- L'aspect ressources humaines sera régulièrement évoqué. D'autant plus que le Covid-19 a eu pour conséquence de mettre des agents à la maison car il n'y avait plus de travail pour eux. D'autres postes pourraient être amenés à évoluer ou d'autres missions pourraient être envisagées.
- Le tissu associatif dont il est important de veiller au maintien de sa diversité et de sa qualité.

✍

Une fois le procès-verbal rempli en double exemplaire, il est signé par :

- Le Président, Joseph ARENAS
- Les deux assesseurs, Julie FLICK et Claude AFFOLTER
- Le doyen d'âge, Président de séance pour le vote, Marcel FRITSCH
- La Secrétaire, Catherine KRETZ

Le Président lève la séance à 21 heures.

## Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 28 mai 2020

### Le Président de séance

(Président élu)  
Joseph ARENAS

### Le Président de séance

(le doyen d'âge)  
Marcel FRITSCH

### Les Assesseurs,

Claude AFFOLTER

Julie FLICK

### La Secrétaire

Catherine KRETZ

### Les membres du comité directeur présents :

1 <sup>er</sup> vice-président – Alain HABER	Le 2 <sup>ème</sup> vice-président – Bertrand MEYER	Christian BILLER
Laetitia JOHNER	Nicolas GINTER	Chantal JACOB
Liliane BAUER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
René WUNENBURGER	André JACOB	